

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 juillet 2024
Délibération n°10

L'An deux mille vingt-quatre le trente et un juillet à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-trois juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - - VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard

Absents : COQUILLAT Catherine

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - GIRAUD Matthieu à FISCHER Maryline - JEANNE Virginie à GRANET Alice - ALPHAND Thierry à MOUTIER Gérard

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA « REGIE DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE »

Madame le maire expose qu'à la suite de la mise à jour de l'adressage légal sur le territoire communal, l'adresse du siège de la régie des remontées mécaniques a changé.

Madame le maire expose qu'il y a lieu de modifier en conséquence les dispositions de l'article 3 des statuts : « *Siège de la régie et territoire d'intervention* », afin de modifier l'adresse du siège social de la régie.

Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces statuts ainsi modifiés, annexés à la présente et dont elle fait lecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et suivants et R. 2221-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-249-1 du 5 septembre 2016, portant création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu les délibérations n°1 du 28 mai 2021 et n°4 du 21 septembre 2023 ;

Vu les statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 22 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la modification des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

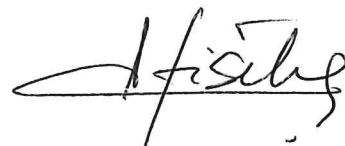
- **Approuve** les statuts de cette régie, tels qu'annexés à la présente ;
- **Charge** madame le Maire ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales